

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 23
Votants : 27

Date convocation : 21/09/2022
Affichage : 21/09/2022

Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 29 septembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Virginie FOURNIER, Patrice CLAVEL, Jean-Louis BRUN, Pierre MALET, Jean-Louis SOULIER, Jean-Claude MAYRAND.

Absents excusés : Jean-Marie BOSCUS, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Patrick RENOUARD à Virginie FOURNIER, Alain GAILLARD à Jean-Louis BRUN, Aline RANC à Pierre MALLET.

Secrétaire de séance : Julian SUAU

Objet : DENOMINATION PROPOSEE POUR LE SENTIER DU TOUR DU PLAN D'EAU DU MAS D'ARMAND :

Monsieur le Président rappelle que Monsieur Gérard SOUCHON, ancien Président de la Communauté de Communes du Haut Allier (CCHA) de 2008 à 2020 décédé le 2 septembre 2022, a beaucoup œuvré à la création du sentier du tour du plan d'eau du Mas d'Armand (Lac de Naussac). Il a notamment permis la mise en œuvre des travaux de sécurisation de la digue permettant ainsi le passage des piétons.

Aussi, Monsieur le Président propose que ce sentier puisse être dénommé "Promenade Gérard SOUCHON".

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DDT-SREC-2018-177-0001 du 26 juin 2018 portant règlement particulier de police pour l'exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives sur la retenue de Naussac et ses abords ;

Vu la convention entre l'E.P. Loire et la CCHA du 31 mai 2017 aux termes de laquelle la CCHA assure la gestion du plan d'eau de Naussac et les activités touristiques ;

DONNE SON ACCORD pour que le sentier du tour du plan d'eau du mas d'Armand soit dénommé "**Promenade Gérard SOUCHON**"

DEMANDE aux Conseils municipaux des Communes de Langogne et Naussac-Fontanes, sur lesquelles est implanté le sentier du tour du plan d'eau du Mas d'Armand, de bien vouloir examiner cette proposition de dénomination.

PRECISE que la réalisation et la pose de panneaux avec la nouvelle nomination sera prise en charge par la CCHA.

Envoyé en préfecture le 30/09/2022
Reçu en préfecture le 30/09/2022
Affiché le 30/09/2022
ID : 048-200006930-20220929-2022_054-DE

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer les documents y afférents.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier
Le Président,


Francis CHABALIER

